

Seconde Professionnelle

Nature-Jardin-Paysage-Forêt

La classe de **Seconde Professionnelle Nature-Jardin-Paysage-Forêt** s'intègre dans le cursus du BAC PRO Aménagements Paysagers, du BAC PRO Productions Horticoles et du BAC PRO Gestion des Milieux Naturels et de la Faune en 3 ans.

Cette seconde professionnelle Nature-Jardin-Paysage-Forêt regroupe deux secteurs professionnels:

- Travaux des aménagements paysagers.
- Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux.

L'option Nature, Jardin, Paysage, Forêt englobe dans son quota horaire technique, une ouverture sur une gamme très diversifiée de situations comme la conduite des fleurs et légumes, l'aménagement des sites et la découverte de l'environnement.



❖ Programme de la formation :

Pour toutes les secondes, le programme d'Enseignement Général est commun. Répertoriés par les lettres « EG » comme Enseignement Général et par un chiffre, ils sont au nombre de quatre.

Module		Intitulé
Modules d'enseignement général	EG1	Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
	EG2	Langue et culture étrangères
	EG3	Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
	EG4	Culture scientifique et technologique
Modules d'enseignement professionnel	EP1	Contexte des chantiers d'aménagement
	EP2	Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels
	EP3	Spécialisation professionnelle selon l'option choisie : → Travaux des aménagements paysagers. → Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux.

Tout candidat issu d'une classe de seconde professionnelle a la possibilité s'il le souhaite, de se présenter en fin de classe de Première, au B.E.P.A. Suivant la spécialité choisie, le candidat présente le B.E.P.A. rattaché à l'option du BAC PRO qu'il souhaite préparer par la suite.

❖ Stage en entreprise

Dans le cadre du BAC PRO, vous devez obligatoirement effectuer un stage de minimum huit semaines en milieu professionnel, nous vous conseillons de répartir la durée de ce stage en classe de seconde, de première et de terminale. Ces semaines de stage peuvent être continues ou discontinues, mais vous devez nous contacter pour recevoir des conventions de stage. Ces imprimés doivent être complétés par vous et votre maître de stage et sont à retourner au C.N.E.A.C., avant le début du stage.

❖ Conditions et modalités d'accès au bac pro

Seul le Centre décidera de l'admission en classe de Première puis en classe de Terminale, et dans ce cas, l'étudiant devra satisfaire aux conditions demandées par le Ministère de l'Agriculture : envoi régulier des devoirs conformément au calendrier établi dans le plan des études, stage, sessions de regroupement...